



## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 25 OCTOBRE 2021

N° 2021-10-08

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq octobre à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf octobre deux mille vingt et un, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX :

### Nombre de délégués

En exercice : 27  
Présents (mini 9) : 22

### Nombre de voix

En exercice : 36  
Présentes : 28  
Exprimées par pouvoirs : 8  
**Total (mini 19) : 36**

**Quorum atteint**

### Délégué.es présents.es

#### **2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

#### **1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

#### **2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 2 voix chacun)**

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

#### **1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes (porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

### **16 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSEN, Nicole PELOUX, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE, Yann TRACOL.

### Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Nicolas DARAGON à Claude AURIAS, Marlène MOURIER à Didier-Claude BLANC, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Roland PEYRON à Pascale ROCHAS, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX.

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 10 heures.

Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

## Objet : Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité - Documentation

Montant des dépenses PnrBP	2021
Fonctionnement	2 577 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	2 577 €	0 €

### Rapport :

La Présidente expose,

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, s'est engagé en début d'année 2021, sous le pilotage de la directrice adjointe dans une mission d'archivage et de révision de l'arborescence informatique avec l'appui du service des archives départementales de la Drôme.

Ce travail a abouti à l'archivage dans les meilleures conditions de l'histoire du Parc depuis sa préfiguration jusqu'à 2020, grâce à l'appui temporaire d'une mission d'archiviste (contractuel de 6 mois). Ce travail a permis d'isoler une part importante de documentation qui n'a pas lieu d'être classé en archives mais constitue toutefois un socle de connaissance utile à l'équipe du Parc et potentiellement aux partenaires du territoire.

La Présidente propose de bénéficier de la dynamique engagée par le travail d'archivage pour recruter une documentaliste sur une durée d'un mois, qui va référencer cette documentation et en proposer une structuration. La structuration de cette première base de connaissance servira de point de départ au tri et classement d'un grand nombre de documents actuellement enregistrés dans l'arborescence informatique et classés dans les bureaux des membres de l'équipe aux fins de capitalisation de la connaissance. Cette mission pourra également préfigurer une mutualisation d'un centre de ressources avec les parcs naturels régionaux de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

### Délibération

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 1° ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** en application de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, d'ouvrir un poste de documentaliste, de catégorie C, à temps complet, pour une durée de 1 mois à compter de la date d'embauche, pour :
  - ◆ Référencer la documentation du Parc,

Et ce à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

- **Dit** que la rémunération sera calculée sur la base de l'IB 372 / IM 343.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget.
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente,  
Nicole PELOUX

